



RESPECER EXEMPLAR VITE MORUMQUE... Hor.

TROS TIRUSVE MIHI NULLO DISCRIMINE AGATUR... Vir.

Volume IX.

MONTREAL, SAMEDI, LE 11 AOUT, 1821.

Numéro 27.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR Rue Saint Paul, No. 29. Près du Nouveau Marché. M. BIBAUD, Rédacteur.

CONDITIONS.

Le Prix de la Souscription est de Vingt Schelins par année, lorsque le Papier est livré à Montréal, ou envoyé à la Campagne par occasion; et de Vingt Schelins et les frais, lorsqu'il est envoyé par la Poste, payables de Six Mois en Six Mois, et d'avance.

Ceux qui veulent discontinuer de souscrire sont obligés d'en donner avis un mois avant leur date échue et de payer en même temps leurs arriérés, autrement ils sont censés continuer à souscrire pour les six mois suivants.

PRIX DES AVERTISSEMENTS.

Six lignes et au-dessous, première insertion, 2s. 6d.—et chaque suivante, 7½d. Dix lignes et au-dessous, 3s. 4d.—et chaque suivante, 10d. Au-dessus de dix lignes, 4d. par ligne, et chaque suivante, 1d.

Les avis non accompagnés d'ordres écrits, seront insérés jusqu'à ce qu'ils soient contremandés, et débités en conséquence.

AGENTS POUR LE SPECTATEUR CANADIEN

- MR. JOSEPH TARDY, — Québec. ISAAC VALENTINE, ECUYER, — Trois-Rivières. A. GAGNON, ECUYER, — Rivière du Loup. MR. L. LAFRENIERE, — Maskinongé. H. OLIVIER, ECUYER, — Beauport. MR. ROBERT LECAVALIER, — L'Assomption. MR. AUGUSTIN VERVAIS, — Terrebonne. MR. J. B. LAVIOLETTE, — St. Eustache. MR. J. HUBERT LACROIX, — Laprairie. MAJOR WEILRENNER, — Boucherville. MR. LOUIS G. LABADIE, — Verchères. JOSEPH DEMERS, ECUYER, — Chambly. BENJAMIN CHERRIER, ECUYER, — St. Denis.

INFORMATION REQUISE.

TOUTE Information concernant un jeune homme appelé JACQUES ANGE HYACINTHE FRANÇOIS HYPOLITE AUPY, qui laissa l'Orient en France il y a environ 5 ans, pour New-York, où il résida environ un an, et qu'on suppose être passé de là en Canada, sera reçue avec reconnaissance à ce bureau. Montréal, 21 Juillet, 1821. 4f.

A VENDRE,

200 QUARTS de LARD de la première et seconde qualité, en très bon état PAR JOSEPH VALLE'E. Montréal, Fauxbourg St. Laurent, 17 Mai, 1821. 15xf

SHUTER & WILKINS,

INFORMENT leurs amis qu'ils ont reçu leur assortiment du printemps de Porcelaine, Verrerie et Fayencerie d'une qualité supérieure et dans le dernier goût —DEPLUS— Poudre à tirer, Plomb, Vinaigre, Thé, Sacre double raffiné de Londres, très belle Cassonade, Raisins, Figue, Prunes, Amandes, Peintures de toutes sortes, Huile, Couperose, Alun, Indigo, Fromage Papécierie, &c.

AUSSI.

Ils ont déjà reçu un bel assortiment de MARCHANDISES SECHES, convenables aux marchés du Haut et du Bas Canada, avec un assortiment choisi de QUINCAILLERIE. Ils disposent de tout à des prix modérés pour argent comptant, ou à un crédit sûr, Le 14 Juillet, 1821. 22-3f.

Société d'Agriculture de Montréal.

LES prix suivants pour le FROMAGE seront adjugés et payés, le JEUDI de SEPTEMBRE prochain, à l'exhibition générale de BESTIAUX pour ce district, à tenon alors, savoir:

- A la personne qui produira les six meilleurs Fromages, aucun ne pesant moins de 20 lbs. faits sur sa propre terre dans ce district, \$1. A la personne qui produira les six meilleurs Fromages ensuite, ditto ditto, \$1. A la personne qui produira les six meilleurs Fromages ensuite, ditto ditto, \$1.

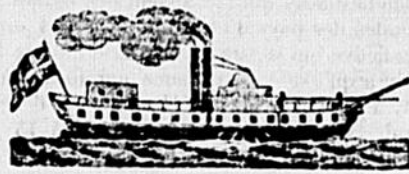
Les prix offerts pour la présente année pour les BEUF ENGRAISSES qui doivent être montés le jour de la Foire de Mars prochain, seront adjugés, et pour ceux qui pourront avoir été élevés dans ce district, mais engraisés sur la terre de compétence, au lieu de ceux et engraisés sur la terre de compétence, comme annoncé ci-dessus.

Le Comité profite de cette voie pour inviter les personnes respectables dans les différents Comités de ce District, à saisir l'occasion qui leur est offerte par un acte d'Agriculture passé dans la dernière Session de la Législature de cette Province pour former des Sociétés auxiliaires d'Agriculture, en union avec la présente.

Le Comité prend la liberté d'inviter particulièrement MM. les Curés des Paroisses, Seigneurs, et autres propriétaires fonciers à favoriser cet objet, convaincu que non-seulement les grandes avantages qu'ils retireraient eux-mêmes de suite et inévitablement, mais encore les intérêts accrus, qu'ils ont offerts au District en général, par de telles Sociétés auxiliaires, sont des motifs suffisants pour les faire contribuer avec zèle et activité au soutien d'une institution aussi patriotique et aussi profitable que celle qui est déjà établie à Montréal, pour l'avancement de l'Agriculture, et dont on peut attendre toute l'assistance qu'il lui sera possible de donner.

PAR ORDRE H. GRIFFIN, Secrétaire et Trésorier. 29 Juin, 1821. 20

Le Bateau à vapeur de Chambly



LE DE SALABERRY.

LES Propriétaires associés du Bateau à Vapeur, ont la satisfaction d'informer le public que le nouveau Bateau à Vapeur le De Salaberry sera achevé et prêt pour la navigation, VENDREDI, le 3 d'Août prochain, et partira à 10 heures du matin. Ce jour, ou avant ce jour, il sera prêt pour recevoir des passagers ou une cargaison pour Québec. En descendant, il arrêtera aux lieux suivants, savoir: à la Pointe-Olivier, Beceil, St. Marc, St. Antoine, St. Ours, Sorel, et Trois Rivières, pour prendre des passagers ou des effets.

Le prix du passage et du fret sera réglé sur celui des bateaux à vapeur qui naviguent sur le fleuve St. Laurent.

Les effets qu'on voudra mettre à bord du bateau pourront être adressés à W. PLILLIPS, Ecr. à Québec, et à Mr. SAMUEL POTTS, à Chambly. Chambly, 23 Juillet, 1821. -25

Pension Française.

MADAME MURPHY prévient respectueusement le Public qu'elle tient MAISON DE PENSION, Rue St. Paul N°. 21. Montréal, 6 Juillet, 1821. 22

AVIS.

LE Commerce fait jusqu'ici en cette ville, sous le nom et raison de M. C. CUVILLIER & Co. sera fait après le 30 du courant, par les soussignés, sous le nom de CUVILLIER & CARTIER. AUSTIN CUVILLIER, J. A. CARTIER. Montréal, 28 Avril, 1821. -12-

De Gré-à-gré.

ESPRIT de la Jamaïque. RUM des Indes sous le vent. Eau-de-Vie de Cognac. Sel de Liverpool, Vin de Madère. Acier. Vin d'Espagne. Poudre à Tirer. Charbon de Terre, Huile d'Olive, &c. &c. Le tout pour argent comptant ou à un Crédit sûr. M. C. CUVILLIER & Co. E. et C. 3 Février, 1821. 52f.

A Vendre ou à Louer pour une ou plusieurs années.

DEUX Superbes Terres en très bon état—Une est située sur la Rivière l'Assomption, vis-à-vis le Village de l'Assomption et très avantageusement située, de deux arpents de front, sur vingt plus ou moins, avec une Grange neuve et de bonnes Prairies.

L'autre est située dans le haut de l'Assomption Paroisse de La Vatrie, de quatre arpents de large sur vingt de long, avec une Maison et une Grange neuve dessus construites, et où il se trouve de belles et grandes Prairies, le tout dans le meilleur état possible, pour les conditions (qui seront avantagieuses,) il faut s'adresser à Madame Veuve André Roy propriétaire, au Bourg l'Assomption, ou au Notaire Soussigné en son Étude à Montréal, Rue St. Jacques. J. M. CADIEUX. Montréal, 5 Juillet, 1821. 22—xf.

A Louer pour un nombre d'années.

UNE Terre près du village de St. Laurent, et à cinq milles de Montréal, contenant quatre arpents de front sur vingt quatre de profondeur. Les bâtiments sont spacieux et convenablement situés au milieu de la terre. Une partie de la terre a été labourée ce printemps et peut être semée immédiatement. Le sol est excellent. S'adresser à JOHN GRAY Ecr. à Ste. Catherine, ou au soussigné à Montréal, G. MOFFATT. 12 Mai, 1821. 14—xf.



Messrs. SEEBOLD & HUND,

Fabriquants de Piano Forté,

ONT l'honneur de prévenir le public qu'il ont formé un établissement musical, à la maison No. 1, rue St. Louis, près du bureau de l'Ingénieur royal. Ils auront constamment sous la main les Piano Forté carrés et de cabinet, des meilleurs manufacturés de Londres, et aussi quelques-uns de leur propre manufacture à Québec, garantis égaux à ceux d'importation, et propres au climat.—Ils ont aussi à vendre—Musique de toutes sortes, Violons, Violoncelles, Flûtes de toutes espèces, Guitares Anglaises, Cordes de Rome et d'Angleterre, &c. &c. et presque tout autre article de leur profession.

N. B.—Orgues d'église et de chambre, Piano forté et tous autres instruments de musique réparés et changés.

Piano forté et Orgues, mis d'accord soit au mois ou à l'année, selon qu'on l'exigera. Montréal, 14 Juin, 1821. xf—19

Café de Leinster.

MR. AMABLE ST. PAIR,

PREND la liberté d'informer ses amis et le public en général qu'il a ouvert depuis quelques jours à la grande maison de pierre qu'il occupe, dans la grande Rue (St. Etienne) dans le centre du beau village de L'Assomption, un HOTEL, pour la réception de messieurs les voyageurs, et sous la dénomination de CAFE DE LEINSTER, où rien ne sera égaré pour satisfaire ceux qui voudront bien encourager ce nouvel établissement.— Mr. St. Pair aura le soin de se procurer les meilleures salubrités, et les meilleures liqueurs qui lui sera possible de trouver, et l'on pourra compter sur la ponctualité des domestiques qui seront très attentifs.—Messieurs les marchands de Montréal et autres qui ont des affaires en ce village, sont assurés de trouver à cet Hôtel les plus grands avantages des appartements vastes et commodes, des Ecuries spacieuses, enfin tout ce qui peut être utile et agréable à un voyageur. L'Assomption, 30 Mai, 1821. 17

A VENDRE,

à des termes de paiement généraux,

UNE TERRE située dans la paroisse de Berthier, seigneurie de Berthier (à six milles seulement du village); de la contenance de 120 arpents en superficie, le tout dans un excellent état de culture, avec maison, grange et étables dessus construites.—Aussi, une Terre à bois joignant la première, pareillement de 120 arpents. Ces deux terres appartenaient ci-devant à Joseph Robillard dit Lambert. Pour les particularités, s'adresser à JACQUES DELIGNY, écuyer, à Berthier, ou à sous-signé, PETER M'GILL. Montréal, 26 Juin, 1821. -21-

JOHN WRAGG & Co.

PRENNENT la liberté de prévenir leurs amis et le public, qu'ils ont considérablement diminué le prix de leurs CLOUX, lesquels sont présentement comme suit:

- Cloux de 2 lbs.....1s. le millier, do 2½ lbs.....1s. 3d. do 3 lbs.....1s. 6d. do 6, 8 et 10 lbs. s proportion. } ou 6d. la lb.

Cartes à laine à coton, &c. manufacturées comme à l'ordinaire, supérieurement.

Ils attendent aussi par les premiers vaisseaux de Londres, leur assortiment général et étendu de coupe de coutume, de QUINCAILLERIE, COUTELLERIE, &c. dont ils disposeront en gros et en détail, aux plus bas prix, pour argent comptant, ou à un crédit sûr. Montréal, 27 Avril, 1821. xf-12

Le soussigné offre à vendre à son Magasin,

Coin des rues des Récollets et Ste. Hélène, Près de l'Eglise des Récollets.

LES articles ci-dessous reçus en droite ligne les manufactures, par les derniers vaisseaux. 200 barils vrai Noir du Japon de Day et Martin 100 do. de Cloux de 5½ lbs. à 34 lbs. 20 Cruches double Huile de lin bouillie, 55 paquets de Sel d'Epsom, Huile de Castor et Drogues, 200 Rames de papier à écrire assorties, 20 douzaines de peaux de Veau cirées, 200 do. Bouteilles de Vin de Port de Londres, 20 pipes Vin d'Espagne, de 1818, 2 do. Vrai Génévère de Rotterdam, 400 lbs. bel Indigo, 100 Caisnes Savon Anglais. BENJAMIN HART. Montréal, 5 Juin, 1821. 18—xf.

CHANGEMENT DE DEMEURE

LE Soussigné prévient respectueusement le public, qu'il demeure présentement N°. 145 Rue St. Paul, tout vis-à-vis du Marché Neuf, où il exerce son métier de Ferblantier, et aura constamment à vendre des CLOUX à Lattes et à Bardeaux. ANTOINE PELTIER. Montréal, 13 Juillet, 1821. 2m.

LES Soussignés viennent de recevoir un assortiment des articles ci-dessous, qu'ils offrent à vendre à très-bon marché.

Indiennes à fond clair et foncé, Coton rayé à chemises de Manchester, Toile et Coton à carreaux, Derrys, Satin, Stripes, Janette blanche et de couleur foncée, Futaine, Schâles de Zebre et Imitation, ditto de Mode, Drills rayés, Coutepointes piquées et de Coton de Marseilles, belle Fianelle blanche, Bombasin, Bombazettes, Chapeaux, Bas, &c. BUNBURY & FREER. Montréal, rue St. Paul, 16 Juin, 1821. 19xf

A Vendre ou à Louer.

CETTE belle Maison et dépendance dans la rue St. François Xavier, dernièrement la propriété de Mr. Nicolas Osborne et occupée par lui-même comme domicile et Magasin d'Épicerie—Les appartements de devant pourraient pareillement servir de Magasin pour la vente de Marchandises sèches.—Les Caves et Bureaux sont commodes et spacieux, et dans le meilleur ordre.

La susdite propriété peut être acquise pour un prix modéré, et avec des termes faciles de paiement. S'adresser à G. MOFFATT. Montréal, 15 Avril, 1820. 1f

POESIE.

Description d'un BOIS SACRÉ, chez les Gaulois.

ON voit auprès du camp une forêt sacrée, Formidable aux humains et des temps réécés, Dont le feuillage sombre, et les rameaux épais, Du Dieu de la clarté font mourir tous les traits, Sous la noire épaisseur des ormes et des hêtres, Les faines, les sylvains, ou les nymphes champêtres Ne vont point accorder aux accents de la voix Le son des chalumaux ou celui des hautbois. Cette ombre destinée à de plus noirs offices, Cache aux yeux du soleil ses cruels sacrifices, Et les vœux criminels qui s'offrent en ces lieux, Offensent la nature en rivant les Dieux. La du sang des humains on voit suer les marbres, On voit fumer la terre, on voit rougir les aïeux; Tout y parle d'horreur, et même les oiseaux Ne se perchent jamais sur ces tristes rameaux. Les saugliers, les lions, les bêtes les plus fières N'osent pas y chercher leur berge ou leurs tanières. Craint ce lieu si coupable, et n'y tombe jamais, Là, de cent Dieux d'ivers les grossières images Impriment l'épouvante et forcent les hommages; La mousse et la pâleur de leurs membres hideux Semblent mieux attirer les respects et les vœux: Sous un air plus connu, la Divinité peinte Trouverait moins d'encens, et ferait moins de crainte, Tant aux faibles mortels il est bon d'ignorer Les Dieux qu'il leur faut craindre et qu'il faut adorer. La d'une obscure source il coule une onde obscure, Qui semble du Coxyte emprunter la teinte; Souvent un bruit confus trouble ce noir séjour, Et l'on entend mugir les roches d'alentour. Souvent du triste état d'une flamme ensoufflée La forêt est convertie et n'est pas dévorée; Et l'on a vu cent fois les troncs entortillés De cérestes hideux et de dragons ailés. Les voisins de ce bois si sauvage et si sombre Laisser à ses démons son horreur et son ombre; Et le Druides crain en abordant ces lieux, D'y voir ce qu'il adore, et d'y trouver ses Dieux. BREBEUF, Traduction de la Pharsale.

QUATRAIN

ATTRIBUE' A MONSIEUR DE PRADT. On demandait à l'Archevêque ce que c'était qu'une femme POURQUOI me demandez ce que c'est qu'une femme A moi, dont le destin est d'ignorer l'amour? De l'aveugle afflige vous déchirez l'âme, Si vous lui demandez ce que c'est qu'un beau jour.

LES TROIS AVEUGLES.

Sur la terre, aux cieus et sur l'onde, Tout suit le caprice du sort. Trois aveugles mènent le monde: L'Amour, la Fortune, et la Mort. La vie est un bal que commence La Fortune, tant bien que mal; Vient l'Amour qui mène la danse, Et puis la Mort ferme le bal.

M. IMBERT.

ESQUISSES.

Voilà le tems de la folie passé; elle a été cette année presque aussi sérieuse que les circonstances. Point de cavalcades, point de bruyant orage, quelques masques éparés et là, la promenade de la victoire aux cornes dorées; telle est, en deux mots, l'histoire de ce triste carnaval.

Paris est une ville terriblement civilisée; on s'y met au-dessus de toutes les petites considérations philosophiques; tandis qu'ailleurs on s'égorge, on y waise et on y joue; la salle de jeu est toujours à côté de la salle de bal. Pendant que la femme danse, le mari se ruine, et ce n'est pas seulement son argent qu'il perd. Cette fureur va toujours croissant; chez le plus simple particulier, on peut perdre un millier d'écus dans sa journée; le lendemain, on essaie de se récupérer à la bourse, on se fourvoie, on emprunte, on se ruine, et souvent on se déshonore. Voilà ce qu'il en coûte pour être allé passer la soirée chez un ami.

Depuis que la police correctionnelle se permet de traduire sur ses bancs impurs les hommes comme il faut, qui font à leurs amis ou à leurs connaissances l'honneur des les ruiner au noble jeu du creps, il a bien fallu trouver les moyens de se soustraire à cette législation barbare... Obligé de renoncer aux jeux de hasard, on a un peu plus intéressé les jeux de société. On fait le wistk à cent louis la fiche, et on a la jouissance de perdre au moins ses dix mille écus dans la soirée. C'est peu de choses, mais la persécution passera, les supériorités locales seront reconnues tôt ou tard.

Est-ce parceque nous vivons encore sous une ombre d'égalité que la haute société a cru ne pas déroger, il y a quelques jours, en se présipitant en foule dans les salons d'un moderne favori de Plutus? Il n'est bruit dans toute la capitale que du bal brillant qu'il a donné dans son palais; le fauxbourg St. Germain est descendu en masse à la Chaussée d'Antin, et n'a pas craint de se compromettre par cette mésalliance. Les dames les plus fières ont brigué des billets d'invitation chez un négociant, à la vérité, il n'est pas prêt à son argent à l'Espagne... Etrange contraste, Quelques jours auparavant, au bal d'un duc du fauxbourg St. Germain, les libraires et la classe des industriels étaient en majorité; et chez le négociant cosmopolite on apercevait à peine quelques commerçants; on eut dit que pour être reçu dans ses salons, il avait fallu faire ses preuves comme pour être admis dans l'ordre de Malte.

Aussi la renommée publiait elle depuis un mois de merveilleux sur cette fête somptueuse; le palais et les jardins d'Armide n'étaient pas plus brillants; tous les desservants de la mode et du luxe avaient épuisé les ressources de la science et du génie; tous les descendants de Comus avaient mis en œuvre ces raffinements de la sensualité, qui de nos jours réveillent tant d'appétits blasés, et séduisent tant de consciences incorruptibles. Des milliers de bouquets, composés de fleurs exotiques, devaient être offerts aux Françaises accourues à cette fête... Une loterie dont la roue était dirigée par un enfant représentant l'Amour ou le Hasard, qui cette fois n'était pas aveugle, devait offrir aux helles, et ce soir là toutes les femmes l'étaient, un billet

au tirage duquel était attaché un bijou un peu plus ou un peu moins précieux; il n'y avait aucune chance défavorable, les bénéfices n'étaient que pour le public; on voit que ce n'était pas un emprunt.

Enfin arrive le jour fortuné: six mille équipages s'avancent de tous les points de la capitale. On voudrait voler, on ne marche même pas; les carrosses se heurtent dans l'ombre; les uns arrivent que les autres partent déjà. O douleur! Plus de mille profanes ont forcé les portes du temple avant que les initiés y soient introduits: on ne sait plus à côté de qui on se trouve; le lieu même du souper est envahi, et les libéraux ont dévoré d'avance le festin... Il ne manquait à la fête qu'un peu plus de gendarmes pour que les plaisirs y fussent sans mélange. On meurt de faim, de soif, on se couloie, on se presse, on s'étouffe. Dans ce bal mémorable, on a passé 10 minutes à s'amuser ainsi, et on a mis trois heures à venir de chez soi et 3 heures pour y retourner. Tous les yeux cherchaient au moins la brillante loterie, mais il en a été de la loterie comme du souper. On n'a gagné dans cette nuit de délices que beaucoup d'impatience, beaucoup de migraines et beaucoup de rhumes: cependant tout cela a coûté cinquante mille écus à l'Amphytrion; il a quelquefois mieux placé son argent. Ceux qu'il a ou l'honneur d'inviter jettent les hauts cris; ceux qu'il n'a pas jugés dignes d'être admis sont furieux: le public rit aux éclats, et les journaux de la droite et de la gauche sont remplis chaque matin de mordantes épigrammes; il n'est pas jusqu'à ceux du centre qui ne soient mécontents: on présume que c'est à cause de la disparition du souper.

Pari est la plus ingrate des capitales; il faut espérer que Vienne sera plus reconnaissante. Autrefois, le financier Bouret dépensa quatre millions pour recevoir Louis XV un quart d'heure; il avait été l'homme le plus opulent de son temps, et il mourut presque dans la misère. Le pavillon de Croix-Fontaine qu'il avait fait bâtir pour cette réception, fut nommée la folie-Bouret. Je ne sais quel non on donnera au bal de Samedi dernier, mais les suites n'en seront certainement pas aussi fâcheuses; les modernes financiers, ne ruinant point par le faste qu'ils déploient; l'excès de leur dépense est encore un calcul, et même quand ils jettent l'argent par les fenêtres, on est sûr qu'il y a cent pour cent à gagner.

Le Constitutionnel, du 7 Mars.

LITTÉRATURE CLASSIQUE.

M. Touquet est devenu un personnage célèbre, il est maintenant connu de toute la France, et ses éditions successives ne cessent d'occuper la renommée: ajoutons que pour comble de bonheur, M. Touquet a des ennemis; n'a pas des ennemis qui veu. Une calomnie bien conditionnée est le dernier terme de l'ambition de ceux qui prétendent à la célébrité. Tout homme public qui, dans ce moment n'est pas calomnié, est à coup sûr un homme médiocre.

La première édition de la charte tirée et distribuée à 500,000 exemplaires, valut à M. Touquet une volée de mauvaises plaisanteries et de quolibets dont, le premier, il eut le bon esprit de rire, et qui, loin de le décourager, le mirent en verve; car M. Touquet n'est pas de ces gens qu'un sarcasme détourne de la route. Il est optimiste de son naturel, et, pour peu qu'on lui fasse d'agaceries, il est homme à renfermer dans ses éditions économiques toutes les constitutions du monde, et tous les philosophes qui ont jamais écrit, depuis Anaxagoras de Clazomène, jusqu'à M. Azais, de la rue Duguay-Trouen.

Nous ne savons à quoi attribuer la colère de certains libraires contre M. Touquet; il a été en butte à leurs attaques, et la violence de l'agression nous a prouvé qu'une colère de libraire est aussi emportée qu'une colère de théologien. Il faut pourtant rendre justice à qui il appartient, l'agression n'est point venue de ces libraires qui honorent leur profession et qui se livrent à de grandes et utiles entreprises. Des hommes tels que MM. P. et F. Didot, ne redoutent point de concurrence. M. Filise ne craint pas que M. Touquet nuise à sa belle édition, la seule complète, des Lettres de Madame de Sévigné. Malgré les éditions économiques de la rue de la Huchette, M. Amable Costes voit arriver les souscriptions pour l'histoire philosophique de Raynal, et M. Verdier vend très bien ses éditions soignées de Marmontel, de Laharpe, et de Démonstène. Enfin Vattel, Burlamaqui, Hume, Smollett et Duclos attirent les amateurs de bons livres chez MM. Janet et Cotelle.

Un libraire distingué nous disait à cette occasion que si ses confrères étaient sages, ils iraient en corps remercier M. Touquet des soins qu'il prend pour répandre le goût des livres dans les classes inférieures de la société, en leur procurant d'excellents ouvrages au prix le plus modéré. En effet, nous disoit cet honorable homme de libraire, plus on lit, plus on veut lire. Celui qui s'est procuré Voltaire, veut avoir un Rousseau, un Montesquieu; il a besoin d'une Histoire de France, d'une Histoire d'Angleterre; il remonte même jusqu'aux premiers historiens. Les prosateurs le conduisent aux poètes; il lui faut un Boileau, un Lafontaine, un Racine. D'un autre côté, les moralistes attirent son attention; La Bruyère le conduit à Fénelon, et Fénelon lui demande une place pour Massillon. Ainsi les livres se multiplient; le goût des livres amène celui des belles éditions. On veut que son auteur favori ait été imprimé chez Didot, et qu'il soit relié par Simier. Par ce moyen, le commerce de la librairie s'étend. L'argent circule, et tout est pour le mieux. C'est pourtant M. Touquet qui est cause de tout cela; la vente de ses éditions amènera celle des autres; les libraires qui lui disent des injures sont vraiment des ingrats.

Les éditions de M. Touquet sont à très bon compte, il est vrai, mais il ne faut pas croire qu'elles soient mal exécutées. Il a fait de grands progrès depuis son premier Voltaire. Le Répertoire du Théâtre est très bien imprimé. Il a un immense avantage sur celui de M. Petitot; c'est qu'on n'y trouve ni les notices insignifiantes de M. Fiévée, ni les préfaces de M. Petitot. Quant au Montesquieu, il contient en deux vol. in-12 l'Esprit des Lois, et de plus les observations d'Helvetius, de Voltaire, et de Condorcet, qui valent beaucoup mieux que les Commentaires de M. Auger sur Molière. Le rapprochement des opinions de ces illustres écrivains (nous ne parlons pas de M. Auger) offre un grand intérêt, et comme elles sont rapprochées pour la première fois, elles donnent un prix particulier à la nouvelle édition qui se vend six francs les deux volumes, et huit francs par la poste. Le portrait de Montesquieu qui orne cette édition est bien gravé et d'une parfaite ressemblance.

On croit avoir tout dit sur Montesquieu, et lorsqu'on le lit, on sent qu'il y a encore beaucoup de choses à dire. Mais il faut du temps et de la réflexion pour débrouiller ce sentiment là, et ce n'est pas ici le lieu. Montesquieu a eu la vue la plus perçante de son siècle. Un certain livre de son Esprit des Lois a été le pré-

curseur des nouvelles doctrines politiques qui agitent l'Europe, et qui ne peuvent manquer de prévaloir, précisément parce qu'elles sont nouvelles.

Montesquieu a fait son portrait dans lequel le passage suivant mérite d'être distingué. "En entrant dans le monde, on m'annonça comme un homme d'esprit, et je reçus un accueil assez favorable des gens en place; mais lorsque par le succès des Lettres Persanes, j'eus peut-être prouvé que j'en avais, et que j'eus obtenu quelque estime de la part du public, celle des gens en place se refroidit; j'essayai mille dégoûts. Comptez qu'intérieurement blessé de la réputation d'un homme célèbre; c'est pour s'en venger qu'il l'humble, et qu'il fait soi-même mériter beaucoup d'éloges pour supporter patiemment l'éloge d'autrui.

Montesquieu était président à mortier d'une cour souveraine, et il ne put jamais parvenir à entendre la procédure. Nous finirons par ce qu'il raconte de ce sujet. "Ce qui m'a toujours donné une assez mauvaise opinion de moi, c'est qu'il y a fort peu d'états dans la république auxquels j'eusse été véritablement propre. Quant à mon métier de Président, j'ai le cœur très droit. Je comprenais assez les questions en elles-mêmes, mais quant à la procédure, je n'y entendais rien. Je m'y suis pourtant appliqué; mais ce qui m'en dégoûtait le plus c'est que je voyais à des âges le même talent qui me fuyait pour ainsi dire." Nous ne savons pas si tous les procureurs seront de l'avis de Montesquieu.—Le Constitutionnel.

MEMOIRE SUR LE CANADA *

Le Canada est un pays extrêmement froid, les neiges y sont abondantes. Dans certains hivers il y en a jusqu'à 9 pieds; dans un hiver ordinaire 6. Le froid monte jusqu'à 30 degrés, année commune 24 et 26. L'hiver dure ordinairement 6 mois. La neige ne commence à rester sur la terre que depuis la mi-Novembre jusques aux premiers jours de Mai. Cette longueur de mauvais temps fait que les habitants ne peuvent élever d'animaux qu'autant qu'ils ont de fourrage pour les nourrir pendant tous ce temps qu'ils sont obligés de les tenir dans des étables. De là vient que ce pays ne saurait jamais être abondant en viande de boucherie. Il faut remarquer qu'il n'y a point d'habitants qui n'aient plusieurs chevaux, chaque garçon qui a la force de manier un foinet à la sen. C'est ce qui empêche l'habitant d'élever autant de bœufs qu'il le ferait, au lieu 3 à 4 chevaux, il aurait 10 à 12 bêtes à cornes, et outre cela, il pourrait élever plus de cochons par ce qu'il n'est point de garçon d'habitant qui ne vole son père pour donner de l'avoine ou d'autres grains à son cheval, afin qu'il soit gras et vig; outre cela les habitants ne labourent presque plus qu'avec des bœufs, préférant le foinet à l'aiguillon, ce qui est un malheur pour cette colonie auquel il n'y a point de remède, à moins que le Roi ne rende une ordonnance qui défende à chaque habitant d'avoir plus d'un cheval, à moins que ce ne soit un habitant riche et qui ait beaucoup de terres. Lorsque les chevaux auront dix ans, ils pourront avoir un poulain pour renouveler leurs chevaux. Les habitants qui auront des juments pourront avoir leur poulain, et à mesure qu'ils trouveront à le vendre, ils le feront, afin d'en élever un autre pour fournir aux besoins des villes et des campagnes. Les Seigneurs pourront avoir des juments pour faire de petits harats afin d'avoir de beaux poulains au moyen d'étalons choisis. Il ne faudrait cependant pas dès à présent faire tuer les chevaux pour en venir au point dont j'ai parlé, car la colonie est dénuée de bœufs et les habitants s'ils manquaient de chevaux ne pourraient plus labourer leurs terres, mais dans 4 ou 6 années on pourrait les amener au point dont il s'agit, en chargeant des hommes sages et sans partialité de tenir la main à l'exécution d'un arrangement qui serait le bien de cette colonie, contre lequel on pourrait d'abord crier, mais dont on remercierait dans la suite.

Il paraît combien le Roi a cette Colonie à cœur par les grandes dépenses qu'il fait pour sa défense. Il est donc question de trouver le moyen propre pour que le Canada se soutienne de lui-même. Le véritable est de permettre à tous les soldats de se marier et de donner à chacun une terre sur laquelle il y aurait 4 arpents de déserts faits aux dépens du Roi et une petite maison de quinze pieds en carré. Le prix de ces travaux serait estimé par les Seigneurs et Capitaines des côtes et payé par Sa Majesté aux habitants qui les auraient faits. Cette dépense pourrait être pour chaque terre l'environ 400 lb. Si le Roi ne veut pas donner cette somme, la terre fera l'hypothèque de l'argent avancé, et l'habitant remboursera sitôt qu'il sera en état. Il faut aussi donner aux nouveaux mariés une vache, une brebis, une bache, une pioche, son prêt et solde pendant deux ans, et de quoi semer la première année.

Si on ne fait pas d'avance à ce soldat, comment veut-on qu'il s'établisse et qu'il fasse des déserts? à peine son travail suffirait-il pour le nourrir, car le défrichement des terres est ici très difficile à cause des gros arbres dont les forêts sont remplies. Il conviendrait aussi de ne point laisser de troupes dans les villes, ou du moins seulement ce qu'il faut pour monter une garde, et d'envoyer le reste par compagnie avec leurs officiers dans les différentes paroisses où il y a de bonnes terres à défricher pour y faire travailler en payant les soldats comme le Roi fait pour ses travaux. Ils formeraient des inclinations avec des filles d'habitants, se marieraient, s'occourraient à travailler à la terre, et dans peu de temps deviendraient de bons laboureurs, au lieu que ceux qui se marient dans les villes épousent des filles de moyenne vertu, et qui n'aiment point la campagne. Ces mêmes terres que les soldats feraient aux dépens du Roi seraient estimées comme je l'ai dit, et données aux mêmes conditions.

Il serait aussi bien nécessaire que le Roi prit dans les différentes grandes villes les gens sans aveu pour les envoyer ici, en obligeant par proposition les bâtiments venant de France de les amener, à raison de 4 hommes par cent tonneaux, en donnant des vivres pour la traversée. Aussitôt leur arrivée, on les établirait dans les terres de la même façon que les soldats.

Si le Roi adopte ce projet, il faudra toujours avoir 40 à 50 terres prêtes à recevoir ceux qui arriveraient, afin que d'abord après leur débarquement ils fussent placés et en état de travailler, avec défense de sortir de dessus leurs terres. Il faut pour cela placer ce nouvel établissement dans l'intérieur de la colonie, comme dans la rivière de Ste. Anne, et celles de Batiscan, Machiche, du Loup, et Maskinongé dans le

* On n'a pu trouver la date de cette pièce; mais il paraît par son contenu que l'auteur était un homme de marque dans la colonie avant la conquête, et de plus un homme instruit. En recourant aux plans du gouvernement français, on trouvera que les projets de l'auteur ont été adoptés en partie.

Gouvernement des Trois Rivières. Dans toutes ces rivières il y a de quoi planter 3 mille habitants. Les terres y sont bonnes, fertiles, et point difficiles à défricher. Les Rivières montent du côté du Nord, ce qui est à préférer au côté du Sud, surtout dans le Lac Champlain où il convient de laisser autant de bois que l'on pourra entre nos voisins et nous. Il ne faudrait seulement permettre qu'à un certain nombre d'habitants de s'établir à St. Frédéric pour fournir à ce fort quelques rafraîchissements et non d'avantage, ainsi qu'au fort de Frontenac et de Niagara.

Le Détroit est un poste digne d'attention; c'est l'entrepôt des forts du Sud qui communiquent aux Illinois. Les terres y sont fertiles et aisées à défricher, le ciel beau et serain, un climat magnifique, presque point d'hiver, très peu de neige. Les animaux hivernent dans les chaüps et s'y nourrissent. Il y a déjà deux cents habitants en environ, qui sont pleins de vivres et de bestiaux, qui fournissent des farines à différents postes des pays d'en haut. Ce fort est sur le bord du fleuve qui sépare le Lac Érié du Lac Huron, où il n'y a qu'une pente douce qui forme un petit courant, à 20 lieues du Lac Huron, et à 6 lieues du Lac Érié. La Rivière du Détroit à 12 à 15 arpents de large, toutes les eaux des Lacs Supérieurs, Michigan et du Lac Huron y passent et vont se décharger dans le Lac Érié.

Il est donc question de favoriser cet établissement qui est un lieu important à cause de toutes les nations qui l'environnent et du chemin pour la communication aux Illinois. Pour y parvenir il faut le mettre en Gouvernement avec un état major, et cinq ou six compagnies complètes d'officiers et soldats, et de donner à chaque capitaine, et même aux officiers subalternes, une Seigneurie de quatre vingt dix arpents de profondeur sur une lieue de front, et d'obliger chaque soldat de prendre une terre sur la seigneurie de son capitaine ou officier qui aura chacun un domaine ou fief, et afin d'établir et de défricher ces terres plus proprement, il faudrait diviser les compagnies par 12 soldats et un sergent qui les conduirait et les ferait travailler ensemble une semaine sur chaque terre d'un arpent et demi sur 30 de profondeur, afin qu'ils fussent près les uns des autres. Par ce moyen les paresseux seraient obligés de s'occuper comme les autres, puisqu'ils travailleraient en commun, et telle était autrefois la méthode de la fameuse République de Sparte. Les Officiers des compagnies seraient intéressés à suivre de près leurs soldats, afin qu'ils ne perdissent pas de temps, de même que pour leur faire faire de petits logements, et lorsque chaque soldat se mariera, lui donner une vache et une brebis, une paire de bœufs à deux avec la charrue et autres outils nécessaires pour les travaux et des marmites. Les bœufs ne leur seraient que prêts, ils les rendraient au Roi déqu'ils auraient pu en élever d'autres, et ils n'en seraient que plus proprement la boucherie. Pour cet effet il faut que les compagnies soient stables, car si elles changent, les soldats ne s'attacheront rien. Il faut aussi remplacer les soldats qui se marieront, afin que les compagnies soient complètes, et autant que faire se peut, avoir des gens de bonne volonté, en choisissant dans les autres compagnies.

Il faut remarquer que les habitants dans cet endroit peuvent élever autant d'animaux qu'ils veulent par l'abondance des pâturages et la beauté du climat. Ainsi en suivant l'établissement du Détroit avec attention, on peut tirer de grands avantages. Ce gouvernement serait dans peu en état de fournir les postes de Niagara, Frontenac, la Présentation et autres du côté de la Belle Rivière, de viande et farine, ce qui soulagerait beaucoup la capitale, tant pour la consommation des vivres, que pour les hommes qui sont occupés à les transporter de Montréal au Fort Frontenac, ce qui est un trajet de 90 lieues avec des rapides à faire à monter, et qui détournent les meilleurs hommes qu'ils détournent de l'agriculture, ainsi que les transports pour fournir les différents postes du Sud.

Le poste du Détroit étant établi, rien ne serait si aisé que de faire descendre tous les secours nécessaires en vivres et en bestiaux, pour fournir les postes dont nous avons parlé, et cela par le moyen des gabarres à fond plat ou barques que l'on ferait de 60 à 70 tonneaux, et qui porteraient en traversant le Lac Érié le produit du gouvernement du Détroit à la Pointe à Binot, où l'on ferait un petit fort qui servirait d'entrepôt, tant pour les effets venant de Montréal pour les postes du Sud, que pour ceux venant du Détroit pour les postes que ce gouvernement fournirait de vivres et pour les effets du commerce, ce qui diminuerait beaucoup le nombre des engagés pour les voyageurs, et les gabarres en allant et venant à la Pointe à Binot seraient chargés de différents effets. Il y aurait un vat et vient de bateaux du petit fort de Niagara à la Pointe à Binot où il y a 9 lieues, les gabarres ne peuvent aller, mais elles iraient bien au Fort de la Presse, où il est l'entrepôt des effets que l'on envoie aux différents postes de la Belle Rivière.

Les voyageurs feraient seulement monter leurs marchandises au Fort Frontenac, où elles embarqueraient sur les barques qui y sont pour venir à Niagara en traversant le Lac Ontario, trajet de 70 lieues, et là le passage se ferait avec des chevaux comme des autres effets, et on réglerait combien les voyageurs payeraient par cent pesant d'effets en marchandises, du Fort Frontenac au Détroit, ce qui serait au-dessous de ce qui leur en coûterait avec des canots d'écorce et des engagés, comme je vais le démontrer.

Un canot de maître coûte	-	-	500 lbs.
6 engagés à 250 lb.	-	-	1500
100 lb. de biscuit par homme.	-	-	120
25 lb. de lard par homme à 12s.	-	-	30
Pour utensils du canot.	-	-	50

Il faut remarquer qu'un canot d'écorce porte environ 4000 pesant; ainsi tous les effets que les voyageurs montent dans les pays d'en haut pour le commerce coûtent plus de 10s. la livre de transport. Il est vrai qu'ils descendent une partie de leurs retours avec ces mêmes hommes et canots; ainsi le Roi pourrait prendre 20l. par cent pesant pour rendre les marchandises du Fort Frontenac au Détroit, et 12 par paquet pour descendre du Détroit au Fort Frontenac.

Les voyageurs qui suivraient leurs effets se chargeraient de les faire descendre à Montréal. Le Roi leur prêterait seulement des bateaux.

Ces mêmes gabarres pourraient dans la suite communiquer dans le Lac Huron et aller à Michilimakinac qui est l'entrepôt des postes du Nord et même aller dans le Lac Michigan jusqu'à la Baye, qui est éloignée de Michilimakinac de 100 lieues et plus, de même qu'à St. Joseph.

Michilimakinac est éloigné de Montréal en passant par la grande rivière de 500 lieues. Du Détroit de 100 lieues et plus. Ce poste est situé entre le Lac Michigan et le Lac Huron. Quand ces navigateurs auront acquis de l'expérience sur ces lacs en connaissant les différents abris et mouillages

et les rivières en cas de mauvais temps, on pourrait se servir de ces voitures pour transporter tous les effets qu'il faudrait pour tous les postes du Nord. Le Détroit devant considérablement être en état de fournir les marchandises à tous ces différents endroits. Par ce moyen on empêcherait les voyageurs de monter des canots d'écorce par la grande rivière qui est très pénible par la quantité de rapides et de portages que les engagés font. Il monte ordinairement chaque année 80 canots d'écorce ou environ, de 6 à 7 hommes, pour la partie de la rivière qui est en bas de la rivière; il n'en faudrait point, ce qui conserverait les hommes en Canada et augmenterait le nombre de ses laboureurs, ce qui est la base de l'état.

Dans la suite de tous les particuliers du Détroit feront des bâtiments propres pour tous ces transports, et le commerce se fera avec beaucoup plus de facilité dans les pays d'en haut; car les barques du Lac Érié iront dans les Lacs Huron et Michigan, et un bâtiment de 40 tonneaux portera 20 tonneaux, et il faudra pour cette voiture 5 à 6 hommes, au lieu que dans 20 canots il faut 120 à 140 hommes. Le gouvernement général fait ordinairement payer aux voyageurs 1,500 par chaque canotée tant pour les gratifications aux officiers que pour les pauvres familles. Pour lors il ferait payer 500l. par 4000 pesant que les voyageurs monteraient dans les pays d'en haut, et l'un reviendrait à l'autre.

En suivant exactement ce qui est stipulé en peu de mots, on remédiera à une partie des abus qui sont contraires à l'avantage du Canada, et dans peu on verra les terres se défricher, les habitants augmenter, et le commerce fleurir, et le peuple devenir plus heureux; ce que je souhaite ne pouvant faire davantage, et ayant dit la vérité.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

TURQUIE.

LONDRES, le 30 Juin. Des lettres de Vienne du 16, communiquent des nouvelles de Bucharest jusqu'au 3, et des détails plus circonstanciés de l'insurrection grecque dans ces quartiers. Il paraît probable d'après ces lettres, que les horribles cruautés commises par les Turcs en entrant dans Bucharest, où il ont enlevé vivants tous les Grecs qui sont tombés entre leurs mains, ont excité dans les provinces voisines de Bosnie et de Servie, un esprit qui pourra donner de la tablature à l'armée turque, et peut-être même redonner du courage et du espoir à Ypsilanti. On dit que les Serviens ont attaqué et détruit sur le Danube, entre Porowitz et Kladerna, un bataillon turc, fort de 500 hommes, qui était en marche pour rejoindre l'armée principale. On dit qu'Ypsilanti s'est retiré dans Tergosvich, où il est tous les jours joint par un grand nombre de recrues, irritées par les barbaries et les déprédations des Turcs. Il y a après de Bucharest, quartier-général de l'armée, une force de 22,000 hommes, moitié cavalerie, l'attendait que l'arrivée de Jussuf, pacha d'Orhal, de Jassy, pour attaquer le corps principal des Grecs. Des lettres reçues par des marchands Grecs à Vienne, représentent l'état des affaires comme beaucoup plus favorable à leur patrie, augmentant l'étendue de l'insurrection dans cette partie de la Turquie, et représentant l'armée turque comme sans discipline, et en danger d'être coupée et privée de ses ressources. Cependant, en comparant les nouvelles à part et d'autre, nous croyons qu'au nord du Danube, la chance de la guerre, dans son présent état, sont contre les Grecs, bien que la grande armée turque employée contre eux, prouve que leur force est plus grande qu'on ne l'avait imaginé.

Il a été reçu hier des avis de Constantinople jusqu'au 3 de Juin. Les armées se continuent avec beaucoup d'activité, particulièrement à l'arsenal, et il s'exécute de nouvelles fortifications sur le Bosphore. Par où il paraît que le Divan regardait une visite de la part de la flotte Grecque comme un événement très possible. Il n'avait pas été reçu à Constantinople de nouvelles recettes de la Morée.

ANGLETERRE.

CHAMBRE DES COMMUNES, le 20 Juin.

M. H. Hutchinson, se leva et fit sa proposition touchant l'état de l'Europe. Son objet était le maintien de la liberté qui était sérieusement menacée par la conduite des souverains alliés. Il regardait l'état de l'Europe comme effrayant, et pensait que si le noble marquis (de Londonderry) encourageait les monarches, comme il avait fait, il en résulterait les conséquences les plus funestes. Naples avait établi une constitution libre; mais l'Autriche et la Russie avaient aussitôt réprimé les vœux et les efforts du peuple. L'objet des alliés était l'agrandissement. La Russie n'avait jamais fait la paix sans obtenir quelque accession de territoire; elle avait ajouté à ses territoires sur les confins de la Perse et de la Sibirie; elle avait acquis la Pologne. Les ministres de l'Angleterre n'avaient pas seulement fait tout ce qui dépendait d'eux pour soutenir ces "Saints Alliés," ils avaient même fait quelque chose à leur imitation. Ils avaient aussi leur système d'espionnage auquel ils avaient donné depuis quelques années une étendue alarmante; et depuis peu ils avaient cette combinaison effrayante (Passion constitutionnelle) à laquelle les noms d'hommes de rang et de fortune, de pairs et de membres du parlement étaient attachés, et par lesquels le système était mis en opération au moyen de personnes de la plus basse classe. Un noble Lord avait donné à ceux des Italiens qui avaient combattu pour la liberté, le nom de Carbonari; il pouvait aussi bien appeler Phœnix, membre, et ceux des membres qui demandaient la réforme des abus, les Carbonari de l'Angleterre; ceux qui avaient signalé les abus en Irlande, les Carbonari de ce pays, et ainsi des amis de la liberté en France, en Espagne, et dans tout autre pays de l'Europe. A l'égard de l'emprisonnement de Napoléon, cet emprisonnement avait-il donné la paix ou le contentement à l'Europe? L'Autriche et la Russie ne s'étaient-elles pas rendues coupables d'une tyrannie pire que celle de Bonaparte? De quel droit pouvions-nous prétendre continuer d'être les geôliers de cet individu? Le noble Lord approuvait-il la déclaration de Troppan—déclaration qui proclamait la tyrannie la plus illimitée! S'il le faisait, il en faut conclure que les ministres attaqueraient et détruiraient les libertés du peuple, et appelleraient l'Autriche et la Russie pour les aider à traiter les habitants de l'Angleterre comme rebelles, s'ils résistaient. La Russie avait maintenant une armée immense sur les confins de la Grèce, et l'Autriche avait une autre armée prête à marcher. Personne ne contemplant avec plus d'horreur les atrocités commises par les barbares Turcs dans ces malheureux pays; mais quelque plaisir qu'il eût à voir les Grecs délivrés de l'esclavage sous lequel ils gémissaient depuis si longtemps, et de la perspective qu'ils souffraient, ils n'étaient pas satisfaits de la conduite de l'Autriche et de la Russie; leur but n'était pas de donner la liberté aux Grecs, mais d'obtenir de l'usage du Nord sur les états de la Grèce, en se prévalant des présentes commotions.

A l'égard de Naples, les prisons étaient remplies de milliers de personnes dont le seul crime était d'avoir agi sans l'autorité du roi! Il ne voyait pas comment l'Angleterre pourrait tolérer plus longtemps, les prétentions insolentes et alarmantes de ces puissances; il lui serait beaucoup plus honorable d'exprimer ses sentiments hardiment et ouvertement. Toute l'Italie envisageait avec horreur la conduite des alliés toute confiance était perdue; les peuples n'attendaient que l'occasion de causer une terrible réaction.

L'Angleterre, à moins qu'elle n'oubliât les principes de sa propre sûreté, ne pouvait point tolérer une coalition contre les espérances, le repos, et les libertés du monde.

Quant à l'état de l'Espagne, il croyait que la Russie avait réellement demandé à la France la permission de faire marcher ses troupes par son territoire.

Tandis que la Sainte Alliance menaçait ainsi chaque état en particulier, l'Europe devait être agitée. S'il (Mr. H.) avait été sujet d'un des pays que ces alliés avaient attaqués, il aurait mieux aimé mourir que de se soumettre. Que n'aurait-on pas à appréhender quand on voyait dans leurs déclarations, que le noble Lord (Londonderry) était partie dans leurs actes? C'était au noble Lord à dévouer une telle participation.

Après d'autres observations semblables M. H. membre conclut en proposant qu'il fut présenté à sa Majesté une

humble adresse, le priant d'user de son influence et de son autorité pour assurer aux États secondaires de l'Europe le droit incontestable et jusqu'à présent incontesté du choisir leur propre forme de gouvernement, et aussi d'annoncer aux alliés qu'elle ne peut approuver une attribution de pouvoirs qui n'avaient jamais été réclamés, qui introduisent des principes nouveaux dans le droit des gens, en opposition directe à toute pratique antérieure, et qui, s'ils étaient pris pour règle de conduite, non-seulement empêcheraient l'établissement de toute liberté raisonnable, mais tendraient à rendre perpétuels le despotisme et la tyrannie.

La proposition fut rejetée à la majorité de 117 contre 28. Le 21 Juin.

La Sicile.—Lord William Bentinck en conformité de son avis, soutint dans un long discours les droits du peuple de Sicile à la protection du Parlement Britannique, pour révoquer les droits constitutionnels qui pendant que nous occupions l'île avaient été accordés par les autorités Anglaises, et dont ils avaient été injustement dépossédés par le Roi de Naples, en dépit de la garantie solennelle donnée à l'Assemblée par leur maintien à son départ de l'île. Il proposa une adresse au roi le priant d'intervenir pour empêcher que les Siciliens ne fussent privés de leurs droits par l'oppression du gouvernement.

Le marquis de Londonderry prétendit qu'il n'était pas nécessaire que la Grande Bretagne exerçât ce pouvoir, que les Siciliens n'avaient pas approuvés par leur gouvernement, et que tous les changements qui avaient été effectués dans la constitution, étaient le résultat de la volonté combinée du peuple et du gouvernement.

Sir James Mackintosh soutint énergiquement les droits des Siciliens, et dit que les bayonnettes de la Sainte Alliance avaient dénoncé les libertés du pays, et imposé au peuple un despotisme nouveau, au lieu du gouvernement qui existait de puis sept siècles. La chambre se divisa—pour la proposition 39, contre 69.

La Sainte Alliance.—Mr. C. Worthy dit que les principes qu'avaient les puissances alliées, et quelle s'efforçait d'établir comme droit commun de l'Europe, n'étaient pas seulement subversifs des libertés des autres États, mais ouvertement contraires à la constitution de l'Angleterre. La dépêche de son noble ami (le marquis de Londonderry) en réponse à la circulaire des alliés exprimait dans les termes les plus forts la désapprobation du gouvernement de sa majesté à l'égard de ces principes, principes qui empêcheraient toute réforme quelconque à moins qu'elle ne fût du consentement des souverains. Que si tel était le droit public de l'Angleterre, il demanderait à la chambre des communes si les libertés dont elle jouissait avaient été obtenues si ces libertés avaient été conquises par les armes de leurs ancêtres, et toujours contre les vœux de monarque. Il nous apporta de prendre garde que de telles doctrines ne devinssent pas le droit public de l'Europe. Étant allé aux révolutions de Naples et de Piémont, il dit que l'intervention aurait été portée en Espagne. Si la France n'avait pas opposé une barrière. Il conclut en demandant copie de la déclaration de Laybach et de la circulaire qui l'accompagnait.

Le marquis de Londonderry ne différait que peu avec son noble ami sur le présent sujet; il admettait que les doctrines de souveraineté absolue étaient subversives de l'indépendance des autres États, et étaient en opposition aux principes évidents de droit commun. Mais en même temps il s'opposait à la demande de documents, sur lesquels on pouvait aussi bien argumenter que s'ils étaient produits officiellement devant la chambre, et qui ne pouvaient ni valablement ni prudemment donner lieu à un procès.

Sir James Mackintosh se défendit la conduite des alliés, et dit que si les lois donnaient à entendre que la liberté et les institutions constitutionnelles ne pouvaient exister sans détruire la monarchie, les amis des institutions constitutionnelles imaginaient que les lois ne pouvaient exister sans détruire ces institutions. Il était du voyage de l'Angleterre qui connaissait depuis longtemps la fausseté de ces deux propositions, d'avertir les rois et les ministres du danger de l'un et de l'autre. Mr. Hutcheson, le Col. Dicks et Sir Robert Wilson parlèrent à l'appui de la proposition, qui pourtant fut rejetée à la majorité de 113 voix contre 50.

Dans la Chambre des Communes, le 29 Juin, il fut demandé si les puissances alliées avaient publié quelque déclaration ou autre document concernant les événements qui se passaient actuellement en Turquie. Le ministre répondit qu'il n'avait pas appris qu'aucune des puissances européennes eût rien publié concernant la Turquie. Et il prit la liberté de dire qu'il n'avait pas perdu l'esprit ou l'esprit surchargé, la bonne opinion qu'il avait toujours eue de leur probité, bien que les ministres de sa majesté différaient avec elles dans la théorie et les doctrines qu'elles avaient énoncées dans leur circulaire. Quant aux vœux de ses puissances sur la Turquie, il (Lord L.) les croyait aussi peu motivés par aucun motif d'ambition politique ou d'agrandissement territorial qu'aucune autre puissance de l'Europe.

QUEBEC, LE 2 AOÛT.

Rapport d'Agriculture pour juillet 1821.

La chaleur et la sécheresse qui régneront à la fin du mois passé, furent suivies d'orages, de pluies légères et de vents froids, qui se succédèrent par intervalles depuis le 4 jusqu'au 15 du mois. La dernière partie du mois a été chaude, avec quelques ondées de pluie. Le 20 et 31, le thermomètre a été pendant plusieurs heures au dessus de 90 degrés, à l'ombre, et l'atmosphère a été molle et oppressive. Le bled de printemps n'a été que vers le 15, huit jours au moins plus tard qu'année moyenne dans un nombre d'années de suite. La moisson est maintenant belle, et n'a éprouvé jusqu'ici aucun accident. Dans quelques champs, les épis commencent déjà à s'emplier et à changer de couleur. Le bled d'automne est à présent hors de danger quant à la chaulage et la rouille. L'orge est bien avancée vers la maturité, et promet une assez bonne récolte.

L'avoine semée de bonne heure est épiée, et belle. Beaucoup de ce grain est cependant en arrière, les semences ayant été retardées par les pluies du mois de Mai.

Quelques pièces de pois hâtifs des champs sont presque mûres, et en général cet objet de culture utile et important promet une abondante récolte.

Les patates ont aussi une bonne apparence, là surtout où l'on a bien labouré et bien nettoyé la terre avant de planter, et où l'on a laissé un espace d'environ deux pieds et demi entre les rangs, afin de pouvoir les tenir nets, et bien rechauffer les plantes.

Nous n'avons observé que peu de champs de navets dans les environs de Québec. La culture de cette racine ne s'étend que lentement dans le district, quoiqu'on l'ait vu réussir quatre années de suite sur la même terre. Les habitants, bien qu'ils commencent à voir les avantages qui en résultent, comme nourriture d'hiver pour les animaux, n'ont pas encore en tenté l'usage en grand, faute de savoir en quel temps il convient de semer les graines et quels soins il faut donner à la plante, et par ce qu'ils manquent d'instruments propres à abréger le travail, qui, si l'on s'y prend bien, n'est pas plus grand pour le navet que pour la patate. On a, cependant, lieu de croire que la culture du navet s'étend peu à peu, et que la persévérance et l'exemple, ayé le temps, la rendront générale; sans quoi l'on ne peut guère espérer de voir réussir dans cette province le système perfectionné de la culture d'Europe, qui consiste à nettoyer et engraisser la terre par une récolte de navets et autres légumes, à laquelle on fait succéder les années suivantes du grain, du foin, du pacage, et encore du grain; faisant ainsi produire à la terre une pleine récolte chaque année, au lieu de ne donner peut-être qu'une demi-récolte de deux années l'une, comme c'est le cas sous notre système de culture actuelle.

Le foin est généralement court et clair-semé, excepté sur les terres très riches, ayant souffert de la sécheresse du mois de Juin, et ayant été partiellement endommagé par les sauterelles et autres insectes qui ont été en plus grand nombre cette année que d'ordinaire. La quantité, au total, n'excedera probablement pas celle de l'année passée; mais ce qui manquera de foin sera mieux suppléé par la paille, qui sera beaucoup plus abondante qu'elle n'a été l'année dernière.

Les pacages ont souffert par la même cause que les prairies, et le bétail de toute espèce est resté en conséquence maigre et à bas prix, tandis que les animaux gras se vendent très cher. Les vœux promettent au moins la quantité ordinaire de pommes et de prunes; les cerises ont manqué tout à fait; mais les arbrisseaux fruitiers ont rapporté abondamment la où les feuilles n'ont pas été détruites par les chenilles et les sauterelles. Les jardins sont généralement moins productifs qu'à l'ordinaire.

Au total, nous avons jusqu'ici à nous féliciter de ce que la terre nous promet ses fruits en abondance et bien conditionnés. Le commerce et les autres branches de l'industrie mécanique, déclinent tous les jours, et les habitudes con-

tractées pendant une suite d'années de prospérité font vivement sentir le mal par toutes les classes. Cependant, il s'en faut bien que notre lot soit le pire. Nous ne sommes grevés ni du paiement des intérêts d'une dette publique énorme, ni de taxes directes pour de grandes dépenses publiques, et de cotisations onéreuses pour le soutien d'un nombre infini de navires; le sol est encore assez également divisé entre nous; et un vaste continent, presque inhabité nous garantira longtemps des exactions des grands propriétaires sous le nom de rentes. Quand même les embarras de la métropole, le manque de lumières ou l'inattention, de la part de son gouvernement, occasionneraient la ruine totale de notre commerce, la masse au moins, de notre population pourrait encore, en retranchant les dépenses superflues et sans nécessité, trouver dans ses propres ressources le moyen de subsister jusqu'au retour de temps plus favorables.

Québec, 31 Juillet, 1821.

QUEBEC, LE 4 AOÛT.

La détresse générale du pays devient de plus en plus alarmante. Les restrictions dernièrement mises sur notre commerce des bois par le parlement Britannique ne peuvent manquer d'être vus d'un très mauvais œil. Cette mesure est grosse de mille difficultés que l'avenir fera éclorre. On veut nous consoler en disant que l'impôt mis sur nos bois n'est pas tant pour former un revenu à la couronne que pour nous mettre sur un pied égal avec les États du Nord de l'Europe. Ce raisonnement peut être plausible; mais nos bois étant un des principaux moyens que nous ayons de payer nos marchandises, il faut avouer que nous serons souvent dans les dettes, qu'il faudra être dans les bois d'un bout de l'année à l'autre pour en avoir assez pour payer nos importations. Un pareil système ne peut pas tenir longtemps. Mais ceci n'est pas le plus grand mal dont nous ayons à nous plaindre. Il en est un autre qui attaque notre prospérité jusque dans sa source, nous voulons parler des lois restrictives qui empêchent l'entrée de nos grains dans le royaume. Cela est ce que l'on peut appeler le coup de mort de notre commerce. Si à ce système de restrictions générales on ajoute le mode dont les terres de la couronne sont concédées, on aura un état de civilisation approchant de l'état sauvage.

Mais s'il est impossible maintenant de dire aux habitants de s'arrêter de pêcher et de carquois pour vivre de classes et de pêcher; on pourrait bien leur dire de diminuer leur commerce avec la mère patrie qui met un si bas prix à nos denrées; seuls moyens que nous ayons de payer le produit de ses manufactures. Au lieu de porter ses draps, de boire les vins qu'elle nous apporte; et de porter ses toiles que nous pouvons faire ici; que l'on porte les étoffes de notre pays qui sont plus durables; que l'on fasse des brasseries de bière avec nos orges; que l'on fasse du rum avec nos grains que l'on ne veut pas prendre de nous; et que l'on mange nos viandes le matin à déjeuner et le soir à souper, au lieu de se laver le corps avec le thé. Les femmes surtout en seront beaucoup mieux, et il en coûtera moins à leurs maris pour les docteurs. Les maladies de nerf seront bien moins fréquentes. Enfin on parle de réformer dans le monde entier; de réformes qui le plus souvent n'ont en vue que des phantômes créés par l'imagination. Il ne s'agit pas ici de chimères. Tout est réel et touche essentiellement à notre prospérité.

Nous sommes flattés d'apprendre que nous ne sommes pas les seuls à sentir l'état de détresse où est réduit notre commerce. On dit que les habitants du district de Montréal ont mis ou vont mettre sur pied des requêtes pour demander l'entree libre de nos grains dans le royaume. Nous espérons que cet exemple sera suivi par toutes les paroisses de la province.

QUEBEC, LE 6 AOÛT.

Nos derniers papiers de Londres sont principalement remplis de détails des préparatifs pour le sacre et des cérémonies qui doivent s'observer dans cette occasion.

Il venait d'être agité dans le parlement quelques matières importantes, et dans lesquelles ces provinces sont essentiellement intéressées. Le rapport du comité sur les souffrances de la classe agricole avait été fait et imprimé. Ce rapport contient beaucoup de raisonnements au sujet de la détresse qui règne, beaucoup d'arguments pour et contre différents remèdes proposés, mais il ne recommande rien de spécifique. S'il penche d'un côté, c'est pour un échange du système des prix moyens (ou d'exclusion totale des grains quand le prix est au-dessous d'un certain point) contre celui des droits sur l'importation.

Des bills pour apporter quelques adoucissements aux lois de navigation en faveur des étrangers, ont été introduits dans la vue d'être passés dans la prochaine session.

Dans les discussions sur ces matières, nous ne trouvons aucune mention faite des colonies. Les étrangers ont leurs ministres à Londres, pour veiller et travailler à leurs intérêts; les habitants de chaque division locales des royaumes unis ont leurs représentants au parlement. Plus d'un million de sujets Anglais, dans les colonies de l'Amérique septentrionale, n'ont personne chargée spécialement de leurs intérêts; et cependant leurs intérêts peuvent être affectés d'une manière et plus profonde et plus dangereuse, par les actes législatifs de la Grande-Bretagne, que les intérêts d'aucune portion de ceux qui s'en trouvent représentés!

Vendredi dernier, entre 4 et 5 heures de l'après-midi, cette ville et ses environs ont été visités par un très violent orage mêlé de vent, de tonnerre, d'éclairs et de pluie. Nous avons entendu dire qu'un grand nombre de granges avaient été abattues dans les paroisses de l'ancienne Lorette, de St. Augustin, de la Pointe-aux-Trembles et de St. Nicolas. Dans les forêts en ces paroisses, et sur les bords des chemins qui passent dans les bois, on voit des arbres des plus grandes dimensions, cassés ou déracinés. Cet orage est venu du nord-ouest, et paraît s'être étendu jusqu'à Montréal, mais avec différents degrés de violence.

Un vol de grand chemin, que l'on dit avoir été commis dernièrement dans le voisinage de cette ville, y excite beaucoup d'attention. Les voleurs de maison, les filous, les mal-honnêtes gens de toute espèce, sont cependant plus dangereux que les voleurs de grand chemin. C'est un métier où l'on a des risques à courir, et qui réellement ne vaut pas la peine d'être exercé dans ce pays.

LE SPECTATEUR CANADIEN.

MONTREAL: SAMEDI, 4 AOÛT, 1821.

Les nouvelles d'Europe qui se trouvent dans nos derniers journaux Américains, ne sont plus récentes que d'un jour seulement, et ne peuvent par conséquent donner matière à de longs commentaires. Excepté la Grèce où l'on s'efforce d'établir la liberté, et l'Espagne où l'on cherche à la détruire, les divers États de l'Europe n'ont en apparence encore quelque chose de remarquable, quelques années peut-être, dans leur état actuel. Ces années vont probablement être un temps de fermentation pour l'Italie, pour la France, si le gouvernement s'obstine à suivre la politique absurde dans laquelle il s'est jeté, et pour une partie de l'Allemagne. Ce qui doit intéresser présentement les politiques c'est de savoir comment les Siciliens, accoutumés depuis dix ans à un gouvernement représentatif, et depuis dix mois à une liberté presque illimitée, supporteront le joug de la tyrannie domestique et de l'oppression étrangère. Cette question donne lieu à plusieurs conjectures probables; la première, que la Sicile se soumettra d'abord au joug avec répugnance; la seconde, qu'elle le secouera ensuite, peut-être de la même manière dont elle secoua celui des Français, il y a quelques siècles; la troisième, que l'agitation de la Sicile donnera le branle à la Calabre, la Calabre au reste du royaume de Naples, le royaume de Naples au reste de l'Italie, &c.

Les Exercices Littéraires du Petit-Séminaire, ou Collège de cette ville, auront lieu le 13 et le 14 du présent mois, et les Vacances commenceront le 15 au matin.

CONCERT.

Nous apprenons que M. Christiani, premier Musicien de

sa Majesté Catholique, Compositeur de Musique pour les Théâtres de la Cour d'Espagne, et membre de l'Académie Philo-Harmonique de Bologne, est arrivé en cette ville, et se propose de donner un Concert dans le cours du présent mois. Nous espérons que ce professeur distingué donnera des leçons de Piano-Forte et de Chant, durant son séjour à Montréal. Communiqué.

Nous apprenons que le Concert de M. Christiani aura lieu, Jeudi prochain, 16 du courant, à l'Hôtel de Reib, City-Tavern. La rareté de cette espèce de divertissement ici, et la réputation de celui qui le donne, ne pourront manquer d'attirer un concours nombreux.

Le prix d'admission est d'une piastre. On se procure des billets d'entrée au City-Tavern, et chez Mr. Rasco, aubergiste, au marché neuf.

P. S.—A la sollicitation de plusieurs amis, deux jeunes Dames venues avec Madame Nau de New-York, se réuniront à M. Christiani pour donner ensemble le Concert de Jeudi prochain.

PANORAMA MECANIQUE.

Un Spectacle moins grand et moins magnifique que le précédent, mais pour le moins aussi joli et aussi ingénieux est offert en même temps à nos concitoyens: le Panorama Mécanique de M. Jacotel. En renvoyant à l'avertissement ci-dessus, nous pouvons assurer qu'il ne dit rien de trop, que la Maison d'Industrie des expositeurs de Figures en Cire, n'approche pas des Automates Mouvants de Mr. Jacotel, et que l'exhibition vaut au moins ce qu'il faut donner pour la voir.

Samedi dernier, ALEXANDRE M'KENZIE, Ecuyer, est arrivé en cette ville, du Grand-Portage, où il était allé pour annoncer la réunion des Compagnies du Nord-Ouest et de la Baie d'Hudson; la nouvelle a été reçue avec beaucoup de joie, et ne peut manquer d'opérer un grand changement pour le mieux dans le commerce des pelletteries. On dit que les retours de l'intérieur sont cette année extraordinairement considérables.—Gazette.

Rapport d'Agriculture pour Juillet 1821.

La principale occupation durant ce mois a été le fauchage du foin, qui fut commencé vers le 5 et le 6, et était général le 10. Le serage de cette partie essentielle de nos productions, a été beaucoup retardé par les fréquents absents de pluie qui l'ont décoloré et lui ont fait d'autres torts. La quantité de foin bon à faucher n'a pas été aussi grande cette année, qu'on s'y attendait au commencement de la saison.

Les grains de toutes sortes ont la plus belle apparence; les pluies fréquentes ont beaucoup ajouté au volume et à la quantité de ces productions, sur tous les sols légers; mais où le sol est riche, des centaines d'acres offrent une moisson qui s'élève à peine de terre.

La récolte de l'orge a été commencée sur quelques terres, vers le 22, et se fait présentement assez généralement dans les terrains semés de bonne heure.

Les patates sont très avancées; celles qui ont été semées de bonne heure, ont été rechauffées pour la dernière fois, vers le 5 du mois, et les autres vers le 24; quelques cultivateurs ont commencé à arracher des patates de champ vers le 18, et les ont trouvées d'une excellente qualité.

Les sauterelles sont en plus grand nombre que jamais dans ce pays; et sont de même plus répandues dans ce district; elles font beaucoup de dégâts dans les environs de Montréal, de la Rivière du Chêne, de La Chine, de Chateauguay, de La Chenaille, de La Prairie, et de plusieurs autres endroits; elles font beaucoup de tort à l'avoine; elles courent la petite partie du chaume, par laquelle le grain est suspendu, et l'épi tombe à terre; la personne qui nous a fait tenir ce rapport, a vu plusieurs champs où les deux tiers du grain sont déjà perdus; on ne peut savoir ce que ces insectes feront encore, car ils augmentent beaucoup en nombre.

Société d'Agriculture de Montréal.

MONTREAL, 7 AOÛT, 1821.

UNE Assemblée du Comité tenue aujourd'hui, les Messieurs suivants ont été nommés à l'office de Juges aux Expositions de BESTIAUX pour les Comtés et le District dont les premières doivent se faire aux lieux ordinaires d'élection, le Jeudi, 15 de Septembre prochain, à Onze heures de l'après midi, et la dernière, le 27 de Septembre, sur le Marché au Foin, de la Ville de Montréal, à Dix heures du matin—savoir:

- Comté de La Chapelle, de la Côte des Neiges. Mr. Pascal Parcellier dit La Chapelle, et Mr. Joseph Allard, de Lachine, et Mr. Gabriel Roy, de St. Laurent.
- Comté de York. Mr. Jean Baptiste Lefebvre, Mr. Alexander Forbes, Mr. Whitlock, Jean Baptiste Dumouchelle, Ecuyer, Mr. Jean Baptiste Masson, Jean Baptiste Ferré, Ecuyer.
- Comté d'Eltingham. L'Honorable Roderick M'Kenzie, William Hollowell, Ecuyer, François Tassé, Ecuyer.
- Comté de Leinster. Benjamin Archambault, Amable Archambault, Jacques Leconte, Ecuyers.
- Comté de Warwick. L'Honorable James Cuthbert, Jacques Deligny, Ecuyer, Hercule Olivier, Ecuyer.
- Comté de Richelieu. L'Honorable Charles De St. Ours, L'Honorable P. D. Debarth, Amable Archambault, Ecuyer.
- Comté de Surry. Xavier Malliot, Ecuyer, Joseph Cartier, Ecuyer, Etienne Duchenois, Ecuyer.
- Comté de Kent. L'Honorable I. R. C. Delery, L'Honorable Charles De Salaberry, Samuel Hatt, Ecuyer.
- Comté de Huntingdon. Robert Hoyle, Ecuyer, James Milne, Ecuyer, Mr. ————, Gardien de l'enclos.
- Comté de Bedford. Mr. Joseph Baker, Mr. Asa Westover, Mr. Zerr Leonard, Hertel De Rouville, Ecuyer, Mr. Timothé Franchère, Mr. Etienne Soupras.

EXHIBITIONS POUR LE DISTRICT.

- Juges pour les Chevaux. Joseph Vigneau, Ecuyer, de Boucherville, Mr. James Snowden, Mr. John Daly.
 - Juges pour les Bestiaux. Mr. Alexander Ogilvie, Mr. Antoine Lapointe, Mr. Robert Lindsay.
- Le Comité se flatte que les Messieurs nommés ci-dessus accepteront l'office auquel ils ont été appelés, persuadé qu'ils feront tout ce qui dépendra d'eux pour avancer l'objet en vue. Si pourtant quelques uns d'entre eux ne pouvaient agir, par indisposition ou autrement, ils sont priés de mettre à leur place, des personnes propres à l'emploi, et d'en donner avis à la Société.
- Les Juges sont priés de faire un rapport général des progrès à leurs exhibitions respectives, à cette Société, le plus tôt possible par le canal de son Secrétaire et Trésorier, par qui les prix seront payés.
- Par Ordre, H. GRIFFIN, S. & T.

VENTES PAR ENCAN.

PAR CUVILLIER & CARTIER.

A leur Chambre d'Encan, LUNDI prochain, à UNE Heure seront vendus:

- 12 CAISSES Savon Jaune
 - 10 do. Chandelles au moule
 - 18 do. Bains Muscats
 - 20 Paniers do. do.
 - 6 Quarts Orge Perle
 - 18 do. Farine d'Avoine
 - 8 Caisnes Chocolat
 - 8 Couchettes
 - 2 Cribles—Et une variété d'autres articles.
- DE PLUS.
- (Immédiatement après.)

Un Assortiment général de MARCHANDISES SECHES. CUVILLIER & CARTIER, Eaucateurs. 11 Août, 1821.

Au Café de CLAMP, MARDI au Soir, 14 du courant, à HUIT Heures, seront vendus sans réserve et à un crédit généraux.

20 BARIQUES Vin de Madère Particulier de Long-20 Quarts de rais, importé en ligne directe. On pourra goûter le Vin le jour de la Vente, et au Comp-toir des Courtiers. CUVILLIER & CARTIER, E. & C. 11 Août, 1821.

A leur Chambre d'Encan, MARDI et MERCREDI prochains, chaque jour à UNE Heure, sera vendu.

UN Assortiment général de Marchandises Seches, consistant en Indiennes, Cotons rayés, Guingams, Bombazines, Mousseline, Toile d'Irlande, Grosse Toile, Toile de Russie, Toile écarle, Plaitie, Turkey Stripes, Derry, Bengal, Coton à Carreaux, Basin, Coutil, Nankin, Jannette, Piqué, Schâles et Mouchoirs peints, Voiles de dentelle de Soie noire et blanche, Garniture, Passement, Dentelle, Fil, Pelotes de coton, Coton à chemises, Etoffe d'Ecose, Bas de Coton, Epingles, Aiguilles, &c. &c. DE PLUS.

Draps, Casimires, Flanelle, Flesingue, et Carderois à patentes, &c. CUVILLIER & CARTIER, E. & C. 11 Août, 1821.

PAR ENCAN

Vente Importante et Considérable de Poterie et Verrerie,

Aux Magasins de Messieurs Z THAYER & Co. devant commencer, MERCREDI, le 15 du courant, à DIX heures du Matin, et continuer les jours suivants, jusqu'à l'adjudication totale des Effets.

ENTR'AUTRES Articles, il y a une diversité de Verreries taillées, de haute valeur, de Services de Tables de différentes sortes, de Services de Porcelaine à Thé, &c. &c. auxquels on invite particulièrement les familles à faire attention.

La vaisselle commune se distribuera par Lots propres à accommoder les marchands de campagne, pour qu'elle pourra s'emballer de la manière ordinaire.

Les effets seront exposés la veille de la vente, et on tiendra en même temps des Catalogues prêts à être distribués.

Les Conditions de Paiement seront cisés, et s'énonceront le jour de la Vente. BRIDGE & PENN, E & C. 11 Août, 1821.

PANORAMA MECANIQUE.

CETTE invention mécanique ingénieuse, est actuellement exhibée dans cette ville, par Mr. JACOTEL, l'inventeur, dernièrement arrivé de Paris.

Elle consiste en un grand nombre de Figures Automates, dont une partie forment une musique, et paraissent jouer avec une grande exactitude, une variété d'airs sur différents instruments. Il y en a d'autres qui travaillent à différents ouvrages mécaniques, et agissent de la manière la plus régulière et la plus naturelle; d'autres passent devant l'audience en exhibant les attitudes les plus singulières.

Une belle SIRENE qui chante plusieurs airs, et trois oiseaux qui exécutent un trio dans un style élégant.

Ceux qui ont été témoins de cette exhibition, ont été surpris de la ressemblance de ces Automates dans toutes leurs manières aux êtres animés, et convaincus qu'il n'y a pas encore eu d'ouvrage de l'art qui pût si bien imiter la vie.

Le prix d'admission n'est que de 7 1/2. Enfants, moitié prix.

Place d'exhibition, chez Mr. MAHEUX, Marché Neuf, No. 5.

Mr. JACOTEL offre ses services au Public pour faire et réparer des Orgues. Il fait aussi le PIANO DE VERRE, qui est un joli petit instrument.

LES Sous-signes offrent à vendre à très-bas prix les articles suivants, savoir:

Jambons de Westphalie et Cumberland. Bière Forte de Barclay & Co. de la meilleure qualité, en bouteilles. Moutarde de Londres, de la meilleure qualité, en bouteilles de demiard.

Un très bel assortiment de Vases creux supérieurement fabriqués, consistant en Jattes (bowls) à laver les mains, Canards, et Pois-onnières, Terrines et Poêlons, (Saucepans,) Moulins à Café, &c. DE PLUS.

Cotons à Chemises rayés de Manchester, Schâles d'imitation, Mouchoirs de Bretagne, Couvre-pieds piqués de Matseilles et Courtes-pointes de coton, Flanelle, Bombazette, Bombazin, Chapeaux, Bas de fil et de laine, importés nouvellement.

BUNBURY & FREER. 11 Août, 1821, Rue St. Paul, No. 121. 26

A LOUER.

CETTE Belle et grande MAISON à quatre Etages, agréablement située sur le Nouveau Marché, en face de la Cabane à peser. Dans cette Maison se trouve une très belle Chambre de 50 x 30 pieds et 14 de hauteur. Pour les conditions s'adresser à JOSEPH ROY. 26

A LOUER.

LA MAISON du coin de l'extrémité Nord de la Rue Notre Dame, propriété de feu Mr. BENJAMIN WRAGG, Forgeron. Cette propriété est tout à fait convenable à un Forgeron ou un Charpentier. On en aura la jouissance immédiatement. S'adresser à Mme. Wragg, sur les lieux. Montréal, 11 Août, 1821. 26x.

Changement de Demeure.

Le public est respectueusement informé que le soussigné a transporté sa boutique comme Marchand Tailleur, au No. 48, rue St. Paul, et coin de la rue St. Joseph, où il se propose d'avoir en tout un assortiment

D'HABITS TOUT FAITS,

de toutes sortes et qualité, pour la commodité des messieurs en voyage.

Il saisit la présente occasion pour faire ses sincères remerciements et témoigner sa reconnaissance aux messieurs qui l'ont déjà honoré de leurs ordres. Le soussigné assure ces messieurs et le public en général qu'il n'a épargné ni soin ni dépense pour se procurer des manufactures d'Angleterre les Draps les meilleurs et les plus à la mode qui s'y font, et attend un assortiment régulier par les premiers vaisseaux qui arriveront à Québec.

Avec ces avantages, il espère et sollicite ardemment, la continuation de leur faveur.

FRANCIS METZLER.

Montréal, 1er Mai, 1821. 13-xf.

AVIS.

LES Dames de Montréal et de ses environs sont très respectueusement informées que MADAME METZLER a transporté sa boutique de Modes au No. 48, rue St. Paul, coin de la rue St. Joseph, où les ordres qui lui seront donnés pour HABITS et MARCHANDISES de Modes, seront exécutés ponctuellement.

Madame Metzler ayant obtenu cette belle situation, se propose de tenir ses appartements constamment approvisionnés d'Effets et d'Habits à la dernière mode. Ses ordres ayant été donnés de bonne heure, elle a lieu d'espérer que ses marchandises arrivent ici par les premiers vaisseaux; et alors ses nouveaux appartements seront assortis des effets du dernier goût dans le commerce de Modiste, pour l'inspection du public.

Les sentiments de reconnaissance de Mad. Metzler envers les Dames qui ont déjà favorisé ses efforts, et l'encouragement flatteur qu'elle a éprouvé en tout temps de la part du public en général, la portent à espérer que son présent établissement sera honoré de la continuation de leur faveur.

Montréal, 1er Mai, 1821.

Emplacement à Vendre.

Le soussigné offre en vente un Emplacement formant trois quarts d'arpent en superficie, situé au bas de la Rivière Chateaugay, vis-à-vis l'embouchure d'une certaine rivière venant de la Maison Seigneuriale des Dames de l'Hôpital Général; le dit Emplacement étant borné par devant par la dite rivière de Chateaugay, par derrière et d'un côté par Mr. Urbain Moquin, et d'autre côté par Mr. Pierre Reid. La situation avantageuse de ce terrain le rend bien digne de l'attention des spéculateurs, étant un lieu très propre au commerce et l'endroit où s'arrêtent tous les cajeux, bateaux et autres voitures d'eau; l'on pourrait aussi y construire un quai qui serait d'un grand avantage pour le débarquement des passagers du Steamboat.

Pour les conditions, s'adresser à Mr. PIERRE MORREAU, au Fauxbourg Ste. Anne.

PIERRE HEROUX.

Le 8 Juillet, 1820. 27.

AVIS.

TOUS ceux qui sont endettés envers la succession de feu MR. JOHN SEYBOLD, par bon, obligation, billet, ou autrement, sont requis de payer le montant de leurs dettes respectives, à MR. BENJAMIN HALL, qui est dûment autorisé à les recevoir, et à en donner quittance, et tous ceux envers qui feu MR. JOHN SEYBOLD était endetté, sont priés d'envoyer leurs comptes dûment attestés pour liquidation et paiement.

GEORGE SMITH, FREDERICK SEYBOLD, BENJAMIN HALL. Exécuteurs

Montréal, 3 Janvier, 1821 48xf

AVERTISSEMENT.

AVIS est par le présent donné aux Créanciers du feu FREDERICK STEM, que leurs demandes seront immédiatement payées en s'adressant à N. B. DOUCET, Notaire à Montréal, Rue Saint Jacques, et ses Débiteurs sont informés que faute de paiement, les demandes que la succession a contre eux seront immédiatement mises entre les mains d'un Avocat, pour en faire le recouvrement.

JOHN PICKEL, Père, Exécuteur Testamentaire, et Tuteur des Enfants Mineurs de feu Frédéric Stem.

Montréal, le 11 Décembre, 1820. 45xf

A LOUER.

UNE MAISON de Pierre à la Pointe à Callières, ci-devant occupée par Wm. Corning, comme taverne.

Aussi, Une autre MAISON de Pierre, près de la précédente, avec une BOUTIQUE de Forgeron et une REMISE y adossée. Pour les conditions, s'adresser à

M. C. CUVILLIER & Co. 3 Février, 1821.

AVIS.

LES Soussignés, Exécuteurs Testamentaires de feu ADAM A. GORDON, en son vivant de la ville de Montréal, marchand, requièrent par le présent tous ceux qui ont des comptes contre les biens et succession du dit Adam A. Gordon, de les présenter sans délai pour ajustement et liquidation, et ceux qui doivent à la dite succession, de payer le montant de leurs dettes respectives à KENNETH DOWIE, un des soussignés

JOHN PORTEOUS, KENNETH DOWIE.

20 Janvier, 1821. 6x

UNE personne de bonnes mœurs qui entend la tenue des Livres en partie double, et qui a un bon stile mercantile en Français, désirerait trouver une place dans quelque Maison de commerce, soit en ville ou à la campagne. S'adresser à cette Imprimerie.

Le 28 Mars, 1821. 8-13

A LOUER.

DEUX belles MAISONS, Jardins et dépendances, situés à la Rivière Saint Pierre près de cette ville, appartenant à la succession de feu Samuel Liberal Dumas Ecr. Pour informations, s'adresser au soussigné, en son étude, rue Saint Jacques. N. B. DOUCET, N. P. Montréal, le 6 Avril 1821.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

SAMEDI, le 13e. Février, 1819. ORDONNE.—Que la règle établie le trois Février. Mil huit cent dix, concernant les notices pour les requêtes pour des Bills privés, soit imprimée une fois par mois dans les papiers publics de cette Province, pendant trois années.

Attesté, Wm. LINDSAY, Greff. Assblée.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

SAMEDI, 3e. Février, 1810. RESOLU.—Qu'après la fin de la présente Session, avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill privé pour ériger un Pont ou des Ponts, pour régler quelque Commune, pour ouvrir quelque Chemin de Barrière, ou pour accorder à quelqu'individu ou à des individus quelque droit ou privilège exclusif quelconque, ou pour altérer ou renouveler quelque Acte de Parlement Provincial pour de semblables objets, il sera donné notice de telle application qu'on se proposera de faire, dans la Gazette de Québec, et dans un des papiers publics du District, s'il y en a, et par une affiche posée à la porte des Eglises des Paroisses qui pourront être intéressées à telle application, ou à l'endroit le plus public, s'il n'y a point d'Eglise, pendant deux mois, au moins, avant que telle pétition soit présentée.

Attesté, Wm. LINDSAY, Greff. Assblée.

Les Imprimeurs de Papiers-Nouvelles en cette Province sont priés d'insérer les Résolutions ci-dessus, en la manière ordonnée par la première. Leurs comptes seront payés à la fin de l'année, en par eux s'adressant au Bureau du Greffier de la Chambre d'Assemblée.

HOUSE OF ASSEMBLY.

SATURDAY, 13th February, 1819. ORDERED.—That the Rule established by this House on the third day of February one thousand eight hundred and ten, concerning the notices for Petitions for private Bills, be printed once monthly in the public news-papers of this Province, during three years.

Attesté, Wm. LINDSAY, Clk. Assbl.

HOUSE OF ASSEMBLY.

SATURDAY, 3d. February, 1810. RESOLVED.—That after the close of the present Session, before any Petition is presented to this House for leave to bring in a private Bill, whether for the erection of a Bridge, for the regulation of a Common, for the making of any Turnpike Road, for granting to any individual, or individuals, any exclusive right or privilege whatsoever, or for the alteration or renewing of any Act of the Provincial Parliament for the like purpose; notice of such application shall be given in the Quebec Gazette, and in one of the news-papers of the district, if any is published therein, and also by a notice affixed on the Church Doors of the Parishes that such application may affect; or in the most public place, where there is no Church, during two months, at least, before such Petition is presented.

Attesté, Wm. LINDSAY, Clk. Assbl.

The Printers of the News-papers in this Province are requested to insert the above Resolutions in the manner directed by the foregoing. Their accounts will be paid at the end of each year at the Clerk's Office, House of Assembly.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

LUNDI, le 22 Mars, 1819. RESOLU.—Qu'après la présente Session avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill privé pour ériger un Pont de Passage, la Personne ou les Personnes qui se proposeront de pétitionner pour tel Bill en donnant la Notice ordonnée par la Règle du 3e. Février 1810, donnera aussi en même temps et de la même manière un Avis notifiant les taux qu'elles se proposeront de demander, l'étendue du privilège, l'élévation des Arches, l'espace entre les Butées ou Piliers, pour le passage des Cagneux, Cages et Bâtimens, et mentionnant si elles se proposent de bâtir un Pont Levé ou non et les dimensions de tel Pont Levé.

ORDONNE.—Que la dite Règle soit imprimée et publiée en même temps et de la même manière que la Règle du Trois Février, 1810.

Attesté, Wm. LINDSAY, Greff. Assblée.

HOUSE OF ASSEMBLY.

MONDAY, 22d. March, 1819. RESOLVED.—That after the present Session, before any petition praying leave to bring in a Private Bill for the erection of a Toll Bridge is presented to this House, the person or persons purposing to petition for such Bill, shall upon giving the Notice prescribed by the Rule of the 3d. day of February, 1810, also at the same time and in the same manner, give a Notice stating the rate which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the Arches, the interval between the abutments of piers for the passage of rafts and vessels, and mentioning whether they purpose to erect a Draw-Bridge or not, and the dimensions of such Draw-Bridge.

ORDERED.—That the said Rule be printed and published at the same time and in the same manner as the Rule of the 3d. February, 1810.

Attesté, Wm. LINDSAY, Clk. Assbl.

A LOUER.

DEUX MAISONS, situées Rue Bleury, au Fauxbourg St. Laurent.—Pour les conditions s'adresser à cette Imprimerie.

Montréal, 28 Avril, 1821. xf-12

AVIS.

Le Soussigné ayant été dûment autorisé à agir de la part des Enfants mineurs de feu WILLIAM RALSTON, de Montréal, Cultivateur, requiert toutes personnes ayant des demandes contre la succession du dit WILLIAM RALSTON, de les présenter dûment authentiquées, pour être examinées, et toutes celles qui sont endettées envers la dite succession de payer sans délai, au Comptoir de HART LOGAN & Co. rue du St. Sacrement.

JAMES LOGAN. Montréal, 25 Nov 1820. xf-4

A Louer et prendre possession le premier de Mai prochain.

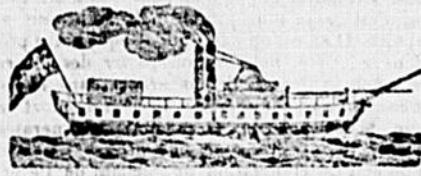
CETTE belle et grande MAISON en pierre a deux étages, située au dessus du village du Sault St. Louis, avec des dépendances considérables, Moulin à Vent, Bluteaux, Ecurie pour loger neuf chevaux et autres bâtimens. L'endroit est un des meilleurs qu'il y ait dans la province. Pour plus ample information s'adresser au MAJOR DELORIMIER, Propriétaire. 17 Mars, 1821. 6xf

A Vendre par les Soussignés.

260 QUARTS, 12 Barriques } de belle Cassonade. 70 Pipes de Vin d'Espagne. 10 ditto ditto de Port d'une qualité supérieure. 10 Demi Barriques de Ténériffe, L. P. 20 ditto ditto, en bouteilles. 50 Tonnes de Rum de la Grenade. 5 ditto ditto fort de la Jamaïque. 5 Pièces, 10 Barriques } d'Eau de Vie de Cognac supérieur. 100 Caisses de Savon d'Angleterre. 10 Barriques de Sel en paniers. 30 Paniers de Cruches de Pierre assorties. 20 Barriques Verre assortie. Vitres de 7 1/2 x 8 1/2... 8 1/2 x 9 1/2... 10 x 12. 30 Tonneaux de Fer en barres d'Angleterre. 1200 Pièce Vaisseau Creux de Fer de fonte.

DE PLUS. Quatre Malles de Papeterie, consistant en Livres de Compte, Papier, Plumes, &c. Un assortiment général de Marchandises de Laine, Toile et Coton. BRIDGE & PENN. Montréal, 22 Décembre, 1820. 46xf

LE TELEGRAPH.



LA Chambre du Steam-boat le TELEGRAPH ayant été agrandie, et d'autres améliorations y ayant été faites, ce vaisseau offre présentement aux passagers autant de commodités et d'agrément que pas un de ceux qui navigent sur le Fleuve. Les jours de départ seront de Montréal les LUNDIS à NEUF heures du matin, et de Québec les MERCREDIS SOIR ou JEUDIS MATIN, selon que la marée sera favorable. Il s'arrêtera à St. Sulpice, à Berthier, aux Trois Rivières et à Batiscan. Pour le fret ou le passage, s'adresser au Maître à bord, à MESSIEURS HENSHAW & HOLT, à Québec, ou Mr. JOHN PORTEOUS à Montréal. Montréal, 5 Mai, 1821. 13xf

AQUEDUCS DE MONTREAL.

LES Propriétaires félicitent le public de ce que la nouvelle épreuve d'un second hiver a démontré que ces importants ouvrages étaient en état de continuer leur opération sans interruption, nonobstant le rigueur de l'hiver sous ce climat, et que par la solidité des matériaux, ils pourront contribuer long temps à la commodité des habitans de cette ville.

L'expérience a prouvé incontestablement, comme ils l'ont flatté, les nombreux avantages qu'on retire de cet établissement, par rapport à la santé, à la commodité, et à la sécurité, et surtout à moyen sûr et facile qu'il fournit pour éteindre promptement le feu; on en a eu des exemples particuliers dans les incendies qui ont eu lieu dans cette ville, depuis la construction de ces ouvrages, et qui tous excepté trois, ont commencé dans des maisons qui n'étaient pas approvisionnées d'eau par la Compagnie, et auraient probablement été éteints sans beaucoup de dommage, s'il en eût été autrement.

Ces pertes tombent d'abord, il est vrai, directement sur le Bureau d'Assurance, mais finalement sur les propriétaires en un plus haut degré, comme il paraît évidemment par la hausse qui a déjà eu lieu dans le taux de l'Assurance; de sorte que les pertes occasionnées par la négligence des moyens de sûreté au pouvoir de chacun, sont réellement une taxe directe sur toutes les propriétés réelles et personnelles du pays. Il est aussi à craindre que ces pertes s'augmentent, à moins qu'on ne prenne les moyens de les prévenir, et il n'y a pas de meilleur préservatif contre le feu, qu'un bonne provision d'eau.

Les Propriétaires seront prêts à introduire les tuyaux dans les maisons, aussitôt que la terre sera dégelée. 14 Avril, 1821. 19

A LOUER.

Pour une ou plusieurs Années.

AIRLY HOUSE (résidence de feu John Ogilvie, éc.) maison agréablement située à la Côte des Neiges, à trois milles de la ville. Elle contient une salle d'entrée, une salle à dîner, quatre chambres à coucher, deux cuisines (dans l'une desquelles est une cuisinière à vapeur) caves, et autres dépendances; avec Dépense, Lavoir, Etales, Remises adjacentes. Possession donnée présentement, ou le 1er. de Mai prochain. S'adresser à G. MOFFATT. Montréal, 3 Février, 1821 xf-52

RECEMMENT PUBLIE'

Et à Vendre MAINTENANT à cette Imprimerie. HISTOIRE abrégée de L'ANCIEN TESTAMENT, avec celle de la VIE DE N. S. JESUS CHRIST, où sont contenues ses principales actions. Nouvelle édition. Montréal, 28 Avril, 1821.

A LOUER.

Pour une ou plusieurs années, et possession donnée immédiatement,

UNE MAISON commode avec étables, &c. convenable pour deux familles, rue St. Constant, et la moitié d'une autre Maison, rue Vitré, au Fauxbourg St. Laurent. Aussi, Deux BANCS dans l'Eglise Protestante Episcopale.—Deplus, et possession donnée le premier de Mai.—TROIS MAISONS, rue Vitré, et une ditto rue Sangninet, au Fauxbourg St. Laurent, par BENJAMIN HALL, TUTEUR. Montréal, rue St. Laurent, 3 Mars, 1821. 48xf

AVIS.

TOUS ceux qui ont des comptes contre les Biens de JOSEPH JUDSON, absent de la Province, sont requis de les présenter dûment authentiqués; et ceux qui sont endettés envers le dit J. JUDSON, de payer immédiatement au soussigné, qui est seul autorisé à recevoir le paiement et à donner quittance, ayant été dûment nommé Curateur au dit JOSEPH JUDSON.

H. GRIFFIN, N. P. Montréal, 5 Janvier, 1821. 48xf.

PERDU.

UN CACHET antique empreint d'une figure de Cupidon tenant un demi cœur avec le mot: "Je n'en veux point." Quiconque remettra le dit Cachet à cette Imprimerie sera bien récompensé. La valeur intrinsèque en est pas bien considérable, mais il était depuis longtemps en la possession de celui qui l'a perdu, et avait été reçu en présent d'une per-sonne qui est sur le point de laisser ce pays, peut-être pour toujours. Montréal, 28 Avril, 1821.

Ecole du Jour et de Pension, Rue St. Jean, No. 3.

MR. HANAMNEY fait ses remerciements sincères à ses amis et au Public, pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu pendant ces quatre années passées, et prend la liberté d'informer les Dames et Messieurs Français de cette ville et de ses environs, qui désirent donner une éducation Anglaise à leurs Enfants, qu'ils apprendront à parler, lire et écrire la langue Anglaise, en moitié moins de tems qu'il en faut aux autres Ecoles, sans aucun châtiment corporel. Les personnes qui voudraient voir Mr. H. pourront le faire entre Mieux et 2, et 5 et 8 heures de l'après-midi, au quel tems on peut voir tous les jours sa salle d'Ecole. Montréal, 22 Juin, 1821. 204f.

Le Dr. KIMBER vient de recevoir son assortiment ordinaire de Drogues, d'Instruments de Chirurgien et de Livres de Médecine. —AUSI— Une quantité de Bocaux et autres Flacons d'apothicairerie. Montréal, 16 Juin, 1821. xf-19

AVIS.

TOUTES Personnes endettées envers, ou après des demandes contre, la succession de M. ETIENNE GUY, Ecuyer, en son vivant arpenteur à Montréal, sont priées de payer sans délai ce qu'elles doivent, et présenter leurs comptes en bonne forme au soussigné Exécuteur de son Testament et de ses dernières volontés.

OLIVIER BERTHELET. Montréal, 2 Mars, 1821. 4xf

ON A BESOIN DE GRAINE DE LIN.

LES Soussignés payeront le plus haut prix à Marché pour de la GRAINE DE LIN, No. 72, Rue St. Paul, où ils ont à vendre leur assortiment ordinaire de Peintures, Huile, Verres, &c. &c. &c. R. & H. CORSE. 25 Septembre, 1819.

AVERTISSEMENT.

Le Soussigné prend la liberté de prévenir Messieurs les Notaires et le public en général, qu'il a laissé la profession d'Aubergiste, et se propose actuellement de continuer comme ci-devant profession de Crieur public et de faire tout le can ou Vente auxquels on voudra bien l'employer. Il se flâte de pouvoir remplir cette charge en langue Anglaise et Française, et de mériter par sa ponctualité et son attention la faveur et l'encouragement du public en général.

Ls. PROVENDIE. Montréal, 7 Mai, 1821. —14—

A VENDRE A CETTE IMPRIMERIE.

ET chez le Soussigné, Rue St. Lambert, vis-à-vis la grande rue du Fauxbourg St. Laurent. VOYAGE DE FRANCE, 1 vol. 8o. br. L'ARITHMETIQUE, 12o. dem. rel. et br. LA GEOGRAPHIE EN MINIATURE, max. 12. M. BIBAUD. 9 Juin, 1821.

A Vendre, d des prix modérés,

DES BARDEAUX de différentes espèces, et de BOIS de sciage, propre à faire des clôtures. LOUIS GAREAU. Fauxbourg de Québec. 3x-19

Montréal, 12 Juin, 1821.

To LET and possession given the first of MAY next

THAT large and elegant STONE HOUSE, two stories high, situated above the village of the Sault St. Louis, with extensive dependencies a Wind mill, Boilers, Stables large enough for nine horses, and others buildings. The place is one of the most advantageous in the province. For further particulars enquire of MAJOR DELORIMIER, Proprietor. 17th March, 1821. 6xf

RECEMMENT publié et à vendre à cette Imprimerie, No. 29, Rue St. Paul, chez Cunningham, No. 38, même rue, et chez Nickless & McDonell, No. 98, Rue Notre-Dame, TRADUCTION

Libre et Abrégée DES LECONS DE CHIMIE, Données par le chevalier Humphrey Davy, à la Société d'Agriculture de Londres.

Dédiée aux Sociétés d'Agriculture du Bas-Canada, par A. G. DOUGLAS, Capitaine à demi-paie.

Après le plaisir que nous a procuré la lecture de l'ouvrage ci-dessus, et l'instruction que nous y avons puisée, nous croirions manquer à notre devoir de Journaliste et à la justice due à l'auteur, si nous ne disions pas au moins ce qu'il nous a semblé, avoir un présent digne de la reconnaissance des AGRICULTEURS et de la jeunesse studieuse, pour qui il est principalement destiné.

Maison et Emplacements. LE Soussigné offre de vendre sa Maison, Rue Notre-Dame, par différents paiements, en dix ou douze ans. Elle est en très bon ordre, et forme sous tous les rapports une résidence agréable et commode. Si elle n'est pas vendue le 1er de Février prochain, elle sera louée pour un nombre d'années.

Aussi à vendre, plusieurs Emplacements sur la rue St. Jacques, à l'ouest de la Banque de Montréal. Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement. S'adresser à G. MOFFATT. 22 Déc. 1820. xf-52

UNE MAISON à deux étages, et UN EMPLACEMENT, situés au Fauxbourg Saint Laurent, de la contenance de 50 piés de front sur 61 piés de profondeur, tenant par devant à la dite rue, d'un côté à la rue St. Constant, d'autre côté et par derrière aux héritiers DUPRESNE. Pour plus amples informations s'adresser à MR. PIERRE ROY, résidant au Fauxbourg St. Laurent. Montréal, 25 Mai, 1821. xf-16